



Rapport annuel 2020

 *COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE*

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1. Contexte	1
1.1 Mandat	1
1.2 Composition.....	2
1.3 Calendrier annuel	4
1.4 Carte des zones du site.....	5
2. Travaux réalisés	6
3. Suivi environnemental des eaux	7
3.1 Qualité des eaux de surface et souterraines	7
3.2 Eaux de lixiviation	9
3.3 Autres projets d'amélioration du traitement des eaux.....	10
4. Captage, valorisation et traitement du biogaz	11
5. Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité	13
6. Suivi des démarches pour la zone 6.....	13
7. Bilan de l'année	14
7.1 Bilan annuel des plaintes	14
8. Résultats.....	15

Liste des Annexes

Annexe 1 Calendrier thématique 2020	17
Annexe 2 Registre des plaintes	19

NOTE

Le rapport d'activités 2020 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les travaux du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2004, anime les rencontres et rédige les comptes rendus.

Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmste-sophie.org

1. CONTEXTE

1.1 MANDAT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est né de la volonté du public d'être associé de plus près au suivi des activités de Waste Management (WM). Il a été mis en place en 2004.

Son mandat est le suivant :

- Permettre au milieu de s'informer et de suivre les activités du site
- Émettre des recommandations aux gestionnaires de WM pour limiter les impacts du site
- S'assurer du respect des normes applicables

Les membres proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organisme socio-économique et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions, et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le Comité se réunit quatre fois par année afin de discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou encore des préoccupations soulevées dans le milieu. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet du Comité!

www.vigilancewmste-sophie.org



Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations

1.2 COMPOSITION

La composition du Comité à la fin de l'année 2020 était la suivante :

Tableau 1.1 Composition du Comité au 5 décembre 2019

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Voisinage (Citoyens et citoyennes)	Sainte-Sophie (Présidente du Comité)	Mme Olga Bazusky
	Sainte-Sophie (Président sortant du Comité)	M. Yvon Berthiaume
	Sainte-Sophie	Mme Lorraine Couët
	Sainte-Sophie	M. Robert Proulx
	Sainte-Sophie	M. André Boucher
	Saint-Jérôme	Mme Céline Mul
	Sainte-Sophie	M. Ronald Gill
	Sainte-Anne-des-Plaines	M. André Labelle
Milieu municipal	Municipalité de Sainte-Sophie	M. Claude Lamontagne (district #2)
		M. Normand Aubin (district #6)
	MRC de la Rivière du Nord	Mme Josée Yelle
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Mme Julie Boivin
	Municipalité de Saint-Hippolyte	M. Bruno Allard
Groupes environnementaux	Association de protection du lac L'Achigan	M. Georges Raymond
	Corporation de l'Aménagement de la Rivière Assomption	Mme Maryse Blanchette
Organismes socio-économiques	Club récréatif et équestre des Laurentides	Mme Nicole S. Joyal
		Mme Sylvie Roy
		Mme Julie Ouellet
Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie	M. Gilles Bertrand	
Milieu agricole	UPA	Mme Anne-Marie Alary
		M. Étienne Gauthier

Renouvellement de la présidence du Comité

En 2020, M. Yvon Berthiaume, président du Comité depuis 2004, a indiqué son souhait de céder son siège. À la suite d'un vote parmi les membres, Mme Olga Bazusky, représentante du voisinage, a été désignée pour le remplacer.

Le Comité a offert ses remerciements chaleureux à M. Berthiaume pour son implication active au fil des ans, ainsi que ses félicitations à Mme Bazusky pour sa nomination.

Voici les membres de l'équipe de WM ayant participé aux rencontres du Comité en 2020 :

Tableau 1.3 Équipe de Waste Management

Équipe de WM	Fonction	Nom
	Directeur des affaires publiques	M. Martin Dussault
	Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement	M. Ghislain Lacombe
	Directeur des opérations	M. Marc-André Desnoyers

Voici les membres de l'équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres du Comité en 2020 :

Tableau 1.4 Représentants de Transfert Environnement et Société

Équipe de Transfert	Fonction	Nom
	Animation	M. Alex Craft
	Comptes rendus	Mme Camille Montreuil

Voici les partenaires de WM ayant réalisé des présentations au Comité en 2020 :

Tableau 1.5 Partenaires de WM

Partenaires de WM	Organisation	Nom	Présentation
	Institut des territoires	M. André Goulet	Reboisement et aménagements fauniques / biodiversité
	Raméa phytotechnologies	M. Xavier Lachapelle-Trouillard	Projet expérimental d'irrigation de saules par valorisation du lixiviat

1.3 CALENDRIER ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivi environnemental, suivi des plaintes et des visites de conformité du ministère, etc.

En début d'année, une proposition de calendrier est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

Un calendrier adapté aux circonstances de la COVID-19

En 2020, après consultation des membres et du président du Comité, la rencontre prévue le 19 mars a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

Le calendrier a donc été remanié afin de tenir compte du nombre réduit de rencontres et des consignes sanitaires.

Ainsi :

- Les trois rencontres de l'année ont eu lieu en visioconférence
- La visite des installations a été reportée en 2021 (lorsque ce sera possible)
- Les sujets suivants, inscrits à la proposition initiale de calendrier, ont été reportés en 2021 :
 - Bilan du fonds de valorisation agricole
 - Adaptation aux changements climatiques
 - Contribution au fonds de fermeture
 - Contrôle des goélands
 - Visites au site Internet
 - Valorisation du bois coupé
 - Plan d'urgence

Le calendrier thématique 2020 complet est disponible en annexe 1.

1.4 CARTE DES ZONES DU SITE

La vue aérienne suivante permet de situer les différentes zones du site, notamment :

- Les zones 5A et 5B, en exploitation en 2020
- La future zone 6, pour laquelle WM a obtenu l'autorisation gouvernementale en 2020



2. TRAVAUX RÉALISÉS

Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

Au niveau des opérations, en 2020, WM a mis en service la cellule 5B-3, qui avait été construite en 2019. La dernière cellule de la zone 5B sera construite à l'été 2021.

Les autres travaux réalisés au cours de l'année incluent :

PROLONGEMENT EN CONTINU DU SYSTÈME DE CAPTAGE DES BIOGAZ

- Forage de puits verticaux dans les zones 5A et 5B et ajout en continu de tranchées verticales dans la zone 5B

Les puits verticaux et les tranchées horizontales permettent de capter les biogaz dans les cellules.

- Prolongement de la conduite principale au sud de la zone 5B

La conduite principale entoure le site pour amener les biogaz captés vers les installations permettant de les gérer.

Équipements utilisés pour le forage de puits



RELOCALISATION DU RELAIS ÉQUESTRE



AGRANDISSEMENT ET MODERNISATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX



Structure métallique qui abritera le nouveau système (installée en 2020)

TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL

Recouvrement final des talus sud de la zone 5B



REBOISEMENT ET AMÉNAGEMENTS FAUNIQVES

- Continuité de l'aménagement de la berme sud
- Continuité de l'aménagement et de l'ensemencement avec l'asclépiade (zone 1)

L'asclépiade constitue un habitat essentiel pour le papillon monarque, une espèce en déclin.



Travaux de recouvrement végétal

AUTRES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Aménagement d'un second marais filtrant, au sud de la zone 5A



Poursuite du projet de plantation de saules



Les saules traitent naturellement le lixiviat de l'ancien secteur du site, qui est moins chargé.

Le point sur la COVID-19

Lors de la première rencontre de l'année, WM a précisé qu'en tant que service essentiel, les opérations au site n'ont pas subi d'interruption en lien avec la pandémie (mais que des adaptations aux façons de faire ont été réalisées, en respect des consignes sanitaires).

En outre, l'ensemble des activités de suivi et de gestion liées à l'environnement ont été maintenues.

Ces présentations sont riches en échanges. Au fil des rencontres, les membres ont posé plusieurs questions, par exemple :

- Sur les méthodes utilisées pour éviter les fuites de biogaz hors de la propriété : WM a expliqué que des tests rigoureux sont réalisés au moment de l'installation des membranes pour s'assurer de l'étanchéité des soudures, et que des tests récurrents sont réalisés par la suite.
- Sur une propriété nouvellement acquise par WM au sud-ouest de la propriété (mentionnée lors des audiences publiques) : WM a précisé que le terrain a une dizaine d'hectares et que son zonage est agricole. Il fera office de zone tampon entre le milieu et les opérations, qui pourrait être utilisée à des fins communautaires (le relais équestre y est d'ailleurs maintenant situé).

3. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

3.1 QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : printemps, été et automne. Les échantillons sont pris à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (26 puits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, qui est sous la couche d'argile (17 puits)

Les échantillons sont envoyés à un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport élaboré par un consultant et transmis au ministère, ainsi qu'à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le personnel de la prison (dont la prise d'eau est située en aval hydraulique du site).

Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

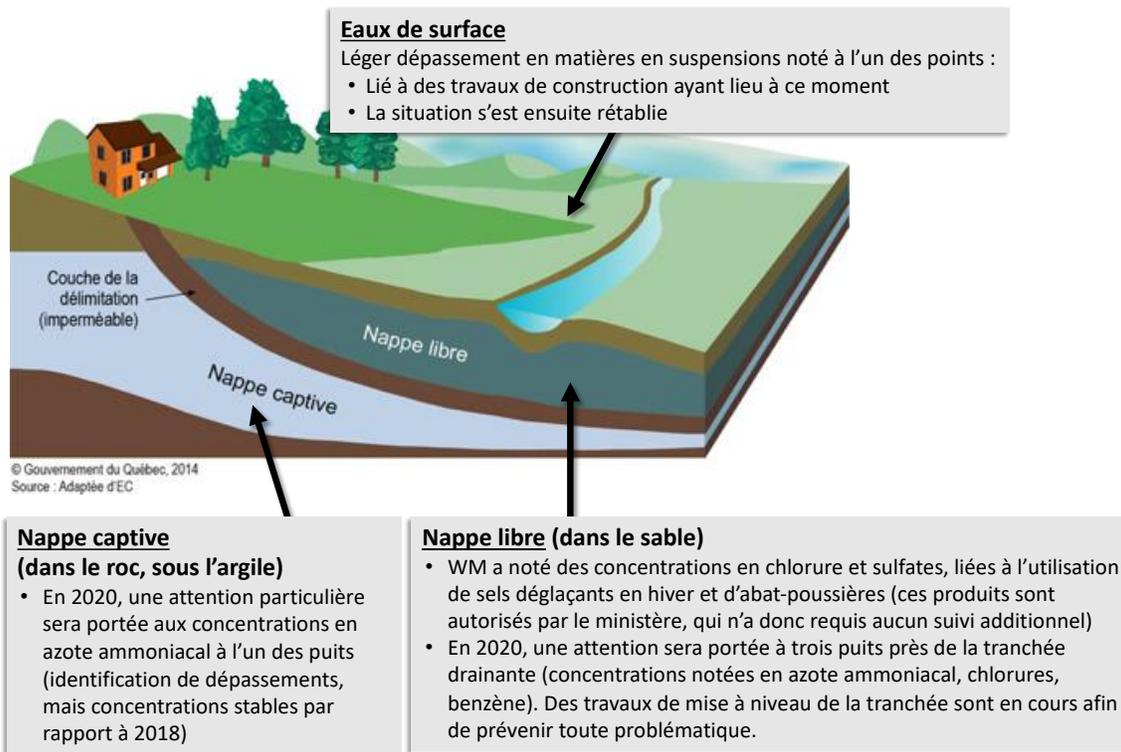
- Les normes applicables
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau

- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

WM a présenté les résultats du suivi annuel de la qualité des eaux de 2019, à l'aide d'une carte interactive.

Dans la majeure partie des cas, les concentrations notées aux puits respectent les normes du ministère. Pour les nappes libre et captive, WM a rappelé que les dépassements observés pour le fer, le manganèse et l'azote ammoniacal correspondent à la présence naturelle dans la région (teneur de fond), et que les résultats sont stables.

Les autres éléments soulevés par rapport aux résultats de 2019 (présentés en 2020) sont les suivants :



Cette présentation a été l'occasion pour les membres de mieux comprendre les raisons justifiant qu'un point soit considéré en amont ou en aval, la façon dont sont établies les valeurs limites à respecter, et la manière dont les eaux circulent sous le site.

En outre, un membre a demandé si le site est susceptible de contribuer aux concentrations en fer, bien que ce paramètre soit aussi présent naturellement dans le milieu. WM a confirmé que c'est le cas dans le secteur de l'ancien site, qui était problématique au début des années 2000. WM travaille à s'assurer de l'efficacité de la tranchée drainante, qui a permis de stabiliser la situation.

3.2 EAUX DE LIXIVIATION

Résultats des suivis hebdomadaires

Au site de Sainte-Sophie, les eaux de lixiviation sont traitées directement sur le site, avant d'être rejetées dans la rivière Jourdain.

Conformément aux exigences du ministère, WM prend un échantillon d'eaux traitées chaque semaine afin de vérifier la présence de six paramètres (azote ammoniacal, oxygène, phénols, zinc, matières en suspension, coliformes fécaux). Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale, à ne jamais dépasser
- Une moyenne mensuelle, une valeur que WM évite de dépasser en tout temps (il est en effet préférable de viser des résultats hebdomadaires inférieurs à cette valeur, puisque des résultats trop élevés rendraient difficile le respect de la moyenne mensuelle)

WM a expliqué qu'afin de réduire au maximum les quantités de produits chimiques utilisées pour le traitement du zinc, l'entreprise vise à se maintenir le plus près possible de la moyenne mensuelle autorisée (tout en la respectant), plutôt que de viser une concentration zéro. Le dosage est ajusté quotidiennement, mais des dépassements de la norme mensuelle peuvent survenir (lors du nettoyage des bassins, par exemple, qui fait augmenter les matières en suspension).

OER

(« objectif environnemental de rejet »)

- Correspond aux concentrations maximales qui peuvent être déversées sans affecter le milieu récepteur, et ce, pendant la période la plus critique de l'année (souvent le mois d'août, là où le débit d'eau est le plus faible).
- Constituent des objectifs et non des normes, au sens où le ministère s'attend à ce que des efforts soient réalisés pour tendre le plus possible vers ces valeurs.

Travaux d'agrandissement de l'usine de traitement

Jusqu'au tout début de 2021, deux équipements étaient utilisés pour traiter les eaux de lixiviation : un réacteur biologique séquentiel ainsi qu'une usine spécifique pour le zinc.

En 2020, WM a poursuivi des travaux, amorcés en 2019, afin d'agrandir l'usine et d'optimiser le traitement. Ces travaux font suite à une autorisation obtenue en 2018 permettant de rejeter des volumes d'eaux traitées plus importants à la rivière (1500 m³ par jour plutôt que 1000 m³), afin de gagner en flexibilité au niveau des opérations, notamment dans un contexte de changements climatiques.

WM a expliqué que les technologies qui seront utilisées sont les plus récentes disponibles sur le marché et que les concentrations de certains paramètres dans les rejets, dont le zinc, seront réduites. Par ailleurs, comme demandé par le ministère, elles permettront de s'approcher au maximum des nouveaux objectifs du ministère, extrêmement exigeants, en matière de dénitrification. Autrement dit, les OER ne pourront être atteints, mais l'usine sera la plus performante au Québec à ce chapitre. Le ministère a donné son aval à cette approche.

Le projet se déroule en trois phases :

1. 2019 : conception et construction du bâtiment (complété)
2. 2020 : installation des équipements (complétée) et démarrage en février 2021
3. 2021 : construction des équipements requis pour l'amélioration de la performance en matière de dénitrification

3.3 AUTRES PROJETS D'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES EAUX

Aménagement d'un second marais filtrant

En 2020, WM a informé les membres qu'un second marais filtrant était en cours d'aménagement sur la propriété, cette fois-ci au sud de la zone 5A. L'entreprise a rappelé qu'un marais semblable avait été aménagé près de l'entrée du site en 2018.

Ces marais ont la même fonction que le bassin de sédimentation, soit d'éviter que les matières en suspension ne sortent du site. Or, la filtration réalisée est naturelle, et permet d'éviter le déboisement requis pour aménager un bassin.

Le projet est réalisé en collaboration avec l'Institut des territoires, un organisme offrant des services en aménagement durable des territoires.



Deuxième marais filtrant en cours d'aménagement (2020)

Projet expérimental de plantation de saules

Les membres ont poursuivi le suivi du projet expérimental de plantation de saules sur la propriété, amorcé en 2018. Ce projet, réalisé en collaboration avec Polytechnique Montréal, Raméa phytotechnologies et le Jardin botanique de Montréal, vise à valoriser le lixiviat de l'ancien site en irriguant une plantation de saules sur la propriété, et à exploiter la plantation pour créer différents produits (clôtures, murs antibruit, paillis).

L'année 2020 constituait la première saison complète d'irrigation des saules. Raméa a partagé au Comité les résultats obtenus jusqu'à maintenant avec le projet, expliquant que les zones irriguées avec du lixiviat avaient obtenu un rendement de jusqu'à 39 tonnes de bois par hectare (sur deux ans), comparativement à neuf tonnes de bois pour les zones irriguées avec de l'eau seulement. En septembre 2020, les saules avaient une hauteur de 10 à 12 pieds.

Lors de cette présentation, les membres se sont renseignés sur les risques d'accumulation de contaminants dans les bois et les feuilles des saules; Raméa a indiqué que ces éléments font l'objet d'un suivi, et que les résultats obtenus à ce jour démontrent l'absence de concentrations anormalement élevées.



4. CAPTAGE, VALORISATION ET TRAITEMENT DU BIOGAZ

Tous les lieux d'enfouissement au Québec ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les détruire ou les valoriser.

WM a d'abord expliqué que le biogaz est capté de deux façons différentes :

- Avec des tranchées horizontales (tuyaux perforés et entourés de pierre nette, installés au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule)
- Avec des puits verticaux (tuyaux en PVC forés lors du recouvrement final d'une cellule).

Ces tranchées et ces puits sont reliés à un système d'aspiration central qui tire le biogaz.

Au site de Sainte-Sophie, environ 60 % du biogaz est valorisé en l'envoyant à l'usine Rolland, qui l'utilise comme principale source d'énergie pour la fabrication du papier. WM travaille à valoriser 100 % du biogaz disponible; un partenariat est notamment en discussion avec un partenaire à cet effet. Des annonces devraient être réalisées dès que des ententes concrètes auront été signées.



Suivi des émanations de biogaz en surface

WM a partagé avec le Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives d'importance. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

En 2020, les relevés ont permis d'identifier un dépassement dans la zone 1, ainsi que quelques dépassements dans la zone 5, près des opérations d'enfouissement en cours. Afin de remédier à la situation, WM a, d'une part, procédé au forage de nouveaux puits, et, d'autre part, posé un recouvrement intermédiaire en argile, ce qui permet d'augmenter l'imperméabilité et donc la force de captage.

Pour sa part, le Comité s'est informé sur l'impact du climat sur les quantités de biogaz générées et a demandé des précisions sur la cause du dépassement identifié dans la zone 1 (un puits déficient, duquel WM a augmenté la force d'aspiration). En réponse à une question du Comité, WM a aussi expliqué qu'il n'est plus requis d'effectuer le suivi des émissions de surface sous la plantation de saules, et ce, depuis la demande d'autorisation pour ce projet, lors de laquelle WM a démontré l'absence d'enjeux liés aux biogaz dans ce secteur.

5. AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

En 2020, WM a effectué un suivi sur l'avancement des projets de biodiversité sur la propriété, rassemblés sous la forme d'un parcours de valorisation agroenvironnementale. Ces projets incluent :

- Une plantation d'asclépiades, afin de créer un habitat pour le papillon monarque
- La revégétalisation d'une berme stabilisatrice adjacente à la forêt du Grand Coteau, à Sainte-Anne-des-Plaines, dotée d'une très grande valeur écologique
- Une plantation de saules sur la berme stabilisatrice de la zone 5A, qui servira d'écran pour certaines matières qui pourraient s'envoler vers l'extérieur du site
- Une plantation d'arbres en hauteur sur une berme adjacente à la 1^{re} Rue, afin de créer un écran visuel, tout en testant différentes semences ayant des fonctions écologiques différentes

Des explications détaillées sur les différentes stations peuvent être consultées sur le site Internet du lieu d'enfouissement : www.wm-sainte-sophie.org.

Par ailleurs, WM a informé les membres que la firme GPF Faune, une entreprise spécialisée en gestion de la faune, a réalisé des inventaires afin de documenter la biodiversité présente sur la propriété.

Ces inventaires ont permis d'identifier :

- 71 espèces d'oiseaux, dont la crécerelle d'Amérique, l'hirondelle de rivage et le pygargue à tête blanche
- Cinq espèces de mammifères, dont le cerf de Virginie, la marmotte et le renard roux



6. SUIVI DES DÉMARCHES POUR LA ZONE 6

Tout au long de l'année 2020, les membres ont été tenus informés de l'avancement des démarches pour le projet de zone 6, soit :

- Le déroulement des audiences publiques du BAPE, en janvier et février 2020.
- Le dépôt du rapport du BAPE, le 27 mai 2020.

WM a présenté aux membres un résumé des avis et constats formulés par le BAPE dans son rapport, ainsi que des précisions sur deux projets ayant été annoncés en audiences, soit un plan

de compensation pour la perte de milieux hydriques et humides, et un partenariat potentiel pour valoriser l'ensemble des biogaz générés par le site.

Les membres ont posé plusieurs questions, par exemple sur les quantités de matériaux de recouvrement utilisés au site et sur leur impact financier pour WM (une préoccupation soulevée en audiences) et sur le déboisement occasionné; WM a précisé que des démarches sont en cours pour maximiser la valorisation du bois coupé (inventaires, partenariats, etc.).

Un membre a également souligné un inconfort vécu lors des audiences publiques, alors que le personnel de WM a témoigné en faveur du projet d'agrandissement; WM a réitéré qu'aucune directive n'avait été donnée au personnel en ce sens, et qu'il s'agissait d'initiatives personnelles.

Enfin, la Ville de Sainte-Sophie a souligné son souhait d'être mise en contact avec Énergir dans le cadre du projet de valorisation des biogaz, afin de développer un projet commun.

7. BILAN DE L'ANNÉE

7.1 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lors des réunions, WM expose chacune des plaintes qui lui ont été acheminées aux membres du Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le milieu.

Vingt plaintes ont été reçues en 2020, toutes concernant le camionnage sur le rang Sainte-Marguerite (un trajet non recommandé par WM). Comme mesures correctives, WM a donné des avis, effectué de la discipline et de la surveillance.

WM a souligné que le total des plaintes ne reflétait pas les années précédentes et a fourni quelques éléments de contexte :

- Des préoccupations en lien avec le camionnage ont été soulevées à quelques reprises en audiences; à ces moments, WM a rappelé les coordonnées à joindre au besoin, ce qui a pu être fait par la suite.
- La veille de la deuxième partie des audiences, le chemin Val-des-Lacs (chemin principal d'accès au site) a été fermé partiellement en raison d'une sortie de route, forçant les camions à se rediriger par le rang Sainte-Marguerite.
- Un résident a pris l'habitude de formuler un signalement chaque fois qu'il note un camion transportant des déchets sur le rang Sainte-Marguerite, facilitant ainsi l'identification des récalcitrants.

Le registre des plaintes est présenté à l'annexe 2.

Face aux signalements formulés et aux préoccupations soulevées lors des audiences publiques, les membres ont réitéré l'importance de tenir compte de ces préoccupations, cherché à bien comprendre la problématique et proposé des pistes de solution :

- L'ajout d'une signalisation pour rediriger les camions qui s'engagent vers le rang Sainte-Marguerite : à la suite de démarches auprès du ministère des Transports, WM a appris que la signalisation envisagée n'était pas conforme à la réglementation. La réflexion se poursuit pour améliorer la situation, et le Comité sera tenu informé.
- La formulation d'un signalement auprès de logiciels GPS afin de modifier les trajets qu'ils suggèrent pour accéder au site, afin de retirer l'accès par le rang Sainte-Marguerite : les démarches ont été réalisées en 2020, grâce à la collaboration d'un membre.

En parallèle, un membre a souligné avoir aperçu une file de camions près de l'entrée du site, sur le chemin Val-des-Lacs, qui posait des risques pour la sécurité. WM a convenu que malgré les précautions prises, cette situation pouvait encore survenir de façon ponctuelle. Un membre a suggéré de relocaliser l'entrée du site près de la zone 6 et de prévoir une aire d'attente sur la propriété; WM a indiqué que cette avenue était en effet envisagée, mais que l'analyse était toujours en cours.

8. RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie mène ses activités depuis 17 ans. Il informe la communauté de ses activités en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et leurs impacts possibles.

En 2020, malgré l'annulation de l'une des rencontres et le passage au format virtuel, l'année a été riche en échanges pour le Comité.

En effet, les membres ont poursuivi leur vigie des opérations au site de WM, des suivis environnementaux (qualité de l'eau, gestion du biogaz) et de la gestion des plaintes. Plusieurs solutions potentielles ont par exemple été formulées en réponse aux préoccupations du milieu pour le camionnage; WM a indiqué que des analyses étaient en cours et que le Comité serait informé des suites.

Par ailleurs, le Comité a poursuivi la publication de chroniques dans le journal municipal *Le Contact de chez nous*, afin de faire connaître ses activités à la population.

Enfin, le Comité a procédé au renouvellement de sa présidence, et ce, pour la première fois de son histoire. Mme Olga Bazusky, représentante du voisinage (secteur de Sainte-Sophie) a été élue par les membres à la suite d'un vote.

L'année 2021 s'annonce bien occupée pour les membres, sachant que plusieurs thèmes, reportés en 2020, seront intégrés au nouveau calendrier. En plus des suivis habituels, le Comité sera informé des étapes à venir relativement au projet de zone 6, notamment de la décision gouvernementale, ainsi que de différents projets en cours sur la propriété, incluant l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux et le parcours agroenvironnemental. Il suivra également la construction de la dernière cellule d'enfouissement de la zone 5B.

Annexe 1

Calendrier

thématique 2020

PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER
AUX RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINTE-SOPHIE
VERSION 2020 RÉVISÉE

19 mars 2020 TRIMESTRE 1	18 juin 2020 TRIMESTRE 2	9 septembre 2020 TRIMESTRE 3	3 décembre 2020 TRIMESTRE 4
<p>Rencontre reportée en raison du contexte de la COVID-19</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi environnemental des eaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eaux de surface ▪ Eaux souterraines ▪ Eaux de lixiviation ▪ Traitement des eaux ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Performance environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Biogaz ▪ Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité ▪ Projet de recherche scientifique sur la plantation des saules ▪ Projet de marais filtrant ▪ Bilan de l'année écoulée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan annuel des plaintes ▪ Varia
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication - journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : zones actives ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes ▪ Validation du rapport annuel ▪ Validation du calendrier annuel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication - journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : zones actives ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication - journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : zones actives ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes

Annexe 2

Registre des plaintes

Nature de la plainte	Nombre d'intervention	Résumé des mesures correctives
Camionnage	20	Avis au transporteur, afin qu'ils effectuent un rappel à leurs chauffeurs de bien emprunter les routes d'accès recommandées